RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE POUR L'ORGANISATION DES CLASSES ZOOLOGIQUES DURANT L'ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

DÉCISION N° DM-26-381

EN DATE DU 12 OCTOBRE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-26-221 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Madame Cécile BRÉON, adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT la proposition du Museum National d'Histoire Naturelle d'assurer des ateliers au Parc Zoologique de Paris pour 12 classes, dans le cadre des classes in situ pendant l'année scolaire 2026-2027 ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec le Museum National d'Histoire Naturelle pour l'année 2026-2027, pour un montant total de 1080 € (mille quatre-vingts euros) pour l'organisation de 12 ateliers, à raison d'un atelier par classe.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'enfance, des familles et de la parentalité,

Signé

Cécile BRÉON

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20261012-lmc1H14761H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/10/2026
Date de Publication : 12/10/2026